

Arrêté n°2014 - 1084 /MS/CAB
portant nomination de chefs de services ;
Direction régionale de la Santé du Sud-Ouest

LE MINISTRE DE LA SANTE



- /u la Constitution ;
- /u le décret n°2012-1038 /PRES du 31 décembre 2012 portant nomination d Premier Ministre ;
- /u le décret n°2013-002/PRES/PM du 2 janvier 2013 portant composition d gouvernement du Burkina Faso ;
- /u le décret n°2013-104/PRES/PM/SGGCM du 7 mars 2013 portant attribution des membres du gouvernement ;
- /u la loi n°023/94/ADP du 19 mai 1994 portant code de la santé publique a Burkina Faso ;
- /u la loi n°010/98/AN du 21 avril 1998 portant modalité d'intervention de l'Etat e répartition de compétences entre l'Etat et les autres acteurs d développement ;
- u la loi n°020/98/AN du 05 mai 1998 portant normes de création d'organisatio et de gestion des structures de l'administration de l'Etat ;
- /u le décret n°2013-404/PRES/PM/SGG-CM du 23 mai 2013 portar organisation-type des départements ministériels ;
- u le décret n°2013-926/PRES/PM/MS du 10 octobre 2013 portant organisatio du Ministère de la Santé ;
- u l'arrêté n°2014-011/MS/CAB du 13 janvier 2014 portant attributions, organisatio fonctionnement des structures déconcentrées du Ministère de la Santé ;

Sur proposition du Directeur régional de la Santé du Sud-Ouest ;

ARRETE

rticle 1 : Monsieur Irénée WANGRAWA, Matricule 95 885 W, Médecin de santé publique est nommé Chef de Service de Lutte contre la Maladie et de Protection des Groupes Spécifiques (SLMPGS).

Article 2 : Monsieur Soungalo OUATTARA, Matricule 113 029 K, Administrateur des hôpitaux et des services de santé est nommé Chef de Service de Service Administratif et Financier (SAF).

Article 3 : Monsieur Abdou RAMDE, Matricule 224 757 Y, Pharmacien généraliste est nommé Chef de Service de la Pharmacie et du Laboratoire, de la Médecine et de la Pharmacopée traditionnelles et du Matériel médico-technique (SPLM).

Article 4 : Monsieur Lazare ZIDA, Matricule 54 132 P, Technicien d'Etat en génie sanitaire est nommé Chef de Service de la Promotion de la Santé (SPS).

Article 5 : Monsieur Karim YAMPA, Matricule 46 519 W, Technicien supérieur biomédical est nommé Chef de Service des Infrastructures, des Equipements et de la Maintenance (SIEM).

Article 6 : Monsieur Hado Aimé BONKOUYOU, Matricule 241 422 B, Garçon de salle est nommé Chef de service du secrétariat (SS).

Article 7 : Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés.

Article 8 : Le Secrétaire général du Ministère de la Santé et le Directeur régional de la Santé du Centre-ouest sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 30 SEP 20

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official seal. The seal contains the text 'MINISTÈRE DE LA SANTÉ' at the top and 'Le Ministre' at the bottom, with a central emblem featuring a caduceus and other symbols. The signature is written in a cursive style.

Léné SEBGO

Officier de l'Ordre National

Ampliations :

- PM
- CAB/MS
- SG/MS
- Directions centrales/santé
- Structures déconcentrées/santé
- Tous les services rattachés
- Archives/chrono
- J.O